



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **DORÉ COPPER ANNONCE SES PLANS DE PRÉPARATION POUR DÉNOYER L'ANCIENNE MINE D'OR JOE MANN ET LA MINE DE CUIVRE-OR CEDAR BAY**

- **LES PREMIERS TESTS D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU INDIQUENT DE BONS RÉSULTATS**

**Toronto (Ontario) – le 5 mars 2021** – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV: DCMC; OTCQB: DRCMF; FRA: DCM) est heureuse d'annoncer ses plans de préparation pour le dénoyage des anciennes mines Joe Mann et Cedar Bay, fermées respectivement en 2007 et 1990.

La Société a récemment effectué des tests d'échantillonnage de l'eau dans chaque puits, qui ont donné des résultats positifs :

#### **Échantillonnage de la mine Cedar Bay** (novembre 2020):

La mine Cedar Bay a cessé ses activités en 1990 après avoir produit 3,9 millions de tonnes (Mt) de minerai titrant 1,63 % Cu et 3,21 g/t Au.

Des échantillons d'eau ont été prélevés dans le puits à tous les 100 mètres jusqu'au niveau de développement le plus profond, soit à 760 mètres, pour un total de sept échantillons. L'inspection vidéo du puits n'a révélé aucune déformation, les rails étant intacts et en place. Le pH moyen était de 6,52, légèrement acide ou presque neutre (l'eau pure a un pH de 7,0). Les concentrations de métaux lourds étaient faibles, de nombreux métaux étant en dessous des limites de détection. La caractérisation a démontré une présence de solides dissous qui devront aussi être considérés dans le choix du système de traitement des eaux pour le dénoyage.

#### **Échantillonnage de la mine Joe Mann** (février 2021):

La mine Joe Mann a cessé ses activités en 2007 après avoir produit 1,2 million d'onces d'or (4,75 Mt de minerai titrant 8,26 g/t Au et 0,25 % Cu).

De l'eau a été échantillonnée dans le puits à tous les 100 mètres jusqu'au niveau de développement le plus profond, soit à 1 150 mètres, pour un total de 12 échantillons. L'inspection vidéo a indiqué que le puits est en excellent état. Le pH moyen était de 7,35, ce qui indique une composition chimique de l'eau légèrement basique. Les concentrations de métaux lourds étaient faibles, de nombreux métaux étant en dessous des limites de détection. Les concentrations de cuivre et de zinc étaient inférieures aux limites de détection dans la majorité des échantillons. La caractérisation a également démontré une présence de solides dissous dans ce puits, qui devront être considérés dans le choix du système de traitement des eaux.

Ernest Mast, président et chef de la direction, a déclaré: « *Nous sommes très encouragés par le bon état des puits et les caractéristiques bénignes de l'eau dans les deux mines. Une fois l'évaluation du dénoyage terminée, nous serons en mesure de prendre une décision sur le dénoyage de ces mines. Le dénoyage permettra à Doré Copper d'accéder aux niveaux les plus profonds des mines et d'accélérer notre calendrier d'exploration et de développement tout en réduisant nos coûts de forage et en améliorant la précision de ces derniers.* »

Doré Copper commencera la conception des programmes de dénoyage après la réception des résultats positifs des échantillons d'eau. Cette évaluation comprendra les coûts et le calendrier du dénoyage, le processus de traitement de l'eau, la destination finale de l'eau traitée et l'élimination des précipités pour chaque mine. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

Parallèlement à l'évaluation, la Société déposera en avril une demande d'attestation de non-assujettissement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. Sous réserve de cette approbation, la Société passerait à la deuxième étape, soit la demande

d'autorisation au MELCC régional en vertu de l'article 22. On s'attend à recevoir l'approbation dans un délai de six à huit mois.

La Société a confié à BluMetric Environmental Inc. de Montréal le soin d'échantillonner et d'analyser l'eau des deux puits.

Ernest Mast, ing., président et chef de la direction de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101, a révisé et approuvé les informations techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

### **Nouvelle nomination**

Doré Copper a nommé Emilie Belanger au poste de directeur de l'environnement et des permis. Mme Bélanger est une professionnelle de l'environnement et de la durabilité qui possède 20 ans d'expérience dans l'industrie minière. Elle a fondé Envirosynergie Services en 2014, qui a ensuite été acquise par GCM Consultants, où elle est restée jusqu'à récemment en tant que directrice des services environnementaux. Auparavant, elle a travaillé chez Québec Lithium comme surintendante de l'environnement et chez Genivar comme directrice adjointe du service de l'environnement de l'ATNQ (Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec). Mme Bélanger connaît bien les actifs matures de Doré Copper puisqu'elle a travaillé pendant quatre ans au service de l'environnement des opérations de Campbell Resources dans la région de Chibougamau.

### **À propos de Doré Copper Corp.**

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec, Canada. Doré Copper a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans le prolifique camp minier du Lac Doré/Chibougamau, qui a produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 3,2 M d'onces d'or. De plus, la Société a acquis une option sur la mine d'or à haute teneur Joe Mann (production historique de 1,17 M d'onces à 8,26 g/t Au). Le portefeuille de propriétés comprend 12 anciennes mines productrices, des gisements et des zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société d'une capacité de 2 700 t/j.

L'objectif actuel de la Société est d'accroître les ressources minérales et de redévelopper les gisements à haute teneur Corner Bay (Cu-Au), Cedar Bay (Au-Cu) et Joe Mann (Au). La Société a redémarré son programme de forage en commençant à Corner Bay, ce qui permettra d'actualiser l'estimation des ressources minérales au T2 2021 et de réaliser une ÉÉP au deuxième semestre de 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la Société à [www.dorecopper.com](http://www.dorecopper.com) ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou veuillez communiquer avec :

Ernest Mast  
Président et chef de la direction  
Téléphone: (416) 792-2229  
Courriel: [emast@dorecopper.com](mailto:emast@dorecopper.com)

Laurie Gaborit  
Vice-présidente, relations avec les investisseurs  
Téléphone: (416) 219-2049  
Courriel: [lgaborit@dorecopper.com](mailto:lgaborit@dorecopper.com)

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

*Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais non toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échéancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter,*

*les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.*

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.**